NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

FABRIQUÉ PAR :
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

PRODUIT : **2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide**
NUMÉRO EPA : 27820
PRÉPARÉ LE : 06 septembre 2011
PRÉPARATEUR : Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche
FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION : Herbicide
FORMULE : $C_{16}H_{22}Cl_2O_3$
SYNONYMES CHIMIQUES : 2,4-D 2-éthylhexyl ester (2-EHE) ; acide 2,4-Dichlorophénoxyacétique, 2-éthylhexyl ester

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédients Dangereux	% du Poids	NO. CAS
2,4-D 2-EHE	88 - 94	1928-43-4
Solvant d'hydrocarbures	< 5	64742-47-8

Les autres ingrédients sont des marques déposées

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : DANGER – POISON. Garder hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les gaz. Peut causer des irritations aux yeux et à la peau. Nocif si absorbé par la peau. Nocif ou mortel si ingéré ou inhalé.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :
INGESTION : Nocif ou mortel si ingéré. Peut provoquer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaires et des spasmes musculaires.
CONTACT AVEC LA PEAU : Cause irritation de la peau. Une surexposition via l'absorption par la peau peut causer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaires et des spasmes musculaires. Peut causer les réactions allergiques chez les individus sensible.
INHALATION : Contient des matières pouvant être modérément toxiques. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, une irritation du système respiratoire et d'autres symptômes similaires à ceux causés d'une lors d'une surexposition de l'ingestion.
CONTACT AVEC LES YEUX : Peut provoquer une irritation des yeux, généralement d'importance mineure. Provoque le rougissement et le larmoyement.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS :
Une exposition cutanée peut aggraver des problèmes cutanés déjà présents. L'inhalation de la bruine peut aggraver des problèmes respiratoires déjà présents.
EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période.): Une surexposition répétée peut causer des problèmes de foie, rénaux, sanguins et de la fonction motrice générale. De rares cas de dommages au système nerveux périphérique ont été reportés mais des études intensives sur les animaux n'ont pas réussi à confirmer ces observations, même à des doses de 2,4-D élevées sur des périodes prolongées.
EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ : Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxie dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les

humains. Des études alimentaires plus récentes sur la durée de vie des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène pour 2,4-D. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagènes et il est peu probable qu'ils causent des tumeurs.
TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Aucun effet sur la reproduction attribuable au 2,4-D n'a été relevé lors des études en sur les animaux de laboratoire.
TERATOGÉNICITÉ : Des études avec 2,4-D conduites sur des animaux de laboratoire ont démontré que les fœtus étaient plus légers et que la progéniture éprouvait des retards de croissance mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant des intoxicants tératogéniques.
MUTAGÉNICITÉ : Certains tests se sont avérées positifs et d'autres négatifs mais la majorité des résultats ont démontré que 2,4-D n'est pas mutagène. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagéniques.

VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION : Contact oculaire. Absorption cutanée. Inhalation. Orale.
MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.
AUTRE : Aucun connu.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit contient certains distillats de pétrole. Si une grande quantité de produit a été ingérée, vider l'estomac à l'aide d'une sonde à intubation endotrachéale à ballonnets pour prévenir l'aspiration et une pneumonie causée par le produit chimique. Ce produit contient un herbicide chimique de phénoxie. Pas d'antidote connu. Traitement selon le jugement du médecin et la réaction propre du patient. Il est nécessaire de tenir compte q'une surexposition à d'autres produits que celui-ci est possible.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR : ..... >100°C
INFLAMMABILITÉ : ..... Peut brûler dans des conditions de feu.
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : ..... ND.
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : ..... ND.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : ..... ND.
SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : ..... ND. Selon un long historique, aucune sensibilité probable.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : ..... ND. Selon un long historique, aucune sensibilité probable.
MOYEN D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.
PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

NUFARM AGRICULTURE INC.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebus. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPUL ATION ET L'ENTREPOSAGE : Garder loin des produits alimentaires et des aliments pour animaux. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITE D'EXPOSITION :

Ingrédientsdangereux	MPT*	ACGIH TLV	LECT	Unités
2,4-D EHE	10**	10**	N/E	mg/M^3
Solvant d'hydrocarbures	1200***	N/E	N/E	mg/M^3

* MPT de 8 heures sauf si mention différente
** Selon les limites établies pour le 2,4-D
*** Recommandations des fabricants, hydrocarbures totaux.

MESURES D'INGÉNÉRIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. À l'intérieur, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis. La ventilation doit maintenir les concentrations de l'air sous les limites d'exposition.
EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a risque d'exposition aux poussières.
GANTS DE PROTECTION : Tous les types de gants de protection pour la manipulation de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils soient lavables. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis pour une application faite avec un tracteur à cabine fermée ou un avion à cabine de contrôle fermée.
PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes de protection ou masque facial lors des opérations de manipulation du concentré.
AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement de travail minimal. Un couvre-tout ou un tablier résistant aux produits chimiques devront aussi être porté lors du versement du produit d'un contenant de plus de 5L. Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée selon la situation.
VENTILATION : Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Note : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

POINT D'ÉBULLITION : .....>300ºC (decomp.) (Données sur 2,4-D 2-EHE).
PRESSION DE VAPEUR : .....3.6×10^{-6} mm Hg @ 25ºC (Données sur 2,4-D 2-EHE).
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : .....ND. Composante d'hydrocarbones > 1.
POINT DE CONGÉLATION : .....ND.
POINT DE FUSION : .....ND.
ÉTAT PHYSIQUE : .....Liquide.
ODEUR : .....Caractérisée phénolique.
COULEUR : .....Ambre.

NUFARM AGRICULTURE INC.

SEUIL OLFACTIF (PPM) : .....ND.
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1): ND.
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) : 1.13
DENSITÉ @ 25°C : 1.13
pH : .....5.0 (1% dilution)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) : .....Produit émulsifiable dans l'eau.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE : .....ND. Produit soluble dans l'huile.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Chlorure d'hydrogène, autres produits chlorés, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec de forts acides, bases ou oxydants.
CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces données sont basées sur des études conduites avec une formulation similaire :
DL_{50} ORALE AIGUË (mg/kg) : ……..……..737 (Rat)
DL_{50} CUTANÉE AIGUË (mg/kg) : ……..>2000 (Lapin)
CL_{50} D'INHALATION AIGUË (mg/l) : ……..….>2.66 (Rat, 4 heures, exposition du nez seulement)
AUTRE : Modérément irritant pour les yeux et légèrement irritant pour la peau (Lapins).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :
Données sur le 2,4-D 2-EHE ou formulation EC :
96-HOUR CL_{50} (mg/L) : ..... 7.2 (Truite arc-en-ciel)
96-HOUR CL_{50} (mg/L) : ..... >5 (Crapets arlequins)
48-HOUR EC_{50} (mg/L) : ..... >5 (Daphnées)
DIET CL_{50} (ppm) : ..... >5620 (Cailles)
DIET CL_{50} (ppm) : ..... >5620 (canards malards)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Des études pratiques et en laboratoire démontrent que le 2,4-D 2-EHE se dégrade rapidement en acide de base. La demi-vie de l'acide ainsi produit varie de quelques jours à quelques semaines.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabriquant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, conditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

NUFARM AGRICULTURE INC.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada. Communiquer avec le fabriquant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

15. INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : Matières toxiques D2B.
SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT.)
INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.
SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER :
SIMDUT : Non Disponible
NFPA :

Évaluation pour ce produit		Légende	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
1	Inflammabilité	1	léger
0	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :
Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision de la section 1, 4.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :
ND = Non Disponible
SO = Sans Objet
N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

*****FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE*****